



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 14 décembre 2023

Date de convocation : 07 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 74

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Ors, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/151 portant validation des concours financiers accordés aux structures « Petite Enfance » de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'année 2024

Membres présents (54 titulaires et 1 suppléant) : WAXIN Vincent, VIREMOUNEIX-DELHAYE Evelyne (S), HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DAUCHET Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémie, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : DOYER Claude, BONIFACE Patrice, HAVART Ludovic

Membres absents (7) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, RIQUET Alain, TRIOUX COURBET Sandrine, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (9) : BASQUIN Alexandre à DUDANT Pierre-Henri, PORTIER Carole à WAXIN Vincent, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, COLLIN Denis à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GOURAUD Francis à GOETGHELUCK Alain, JUMEAUX Stéphane à OLIVIER Jacques, DOERLER-DESENNE Axelle à QUEVREUX Patrice

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémie

Délibération 2023/151 portant validation des concours financiers accordés aux structures « Petite Enfance » de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'année 2024

Dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) soutient les différentes structures d'accueil de la petite enfance exerçant leurs missions sur le territoire communautaire.

La Communauté d'Agglomération apporte un concours financier au fonctionnement des structures petite enfance du territoire

Une convention partenariale permet de régir à la fois les engagements des gestionnaires des structures, des communes sur lesquelles celles-ci sont implantées, ainsi que de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence. Elle prévoit notamment le rôle de chacun des partenaires ainsi que les modalités d'accompagnement financier de la Communauté d'Agglomération.

Les conventions d'objectifs et de moyens de ces structures ont été délibérées et adoptées pour une période de 4 ans le 12 janvier 2023 en séance du Conseil communautaire.

Également et comme prévu à l'article 4 de ladite convention, la Communauté d'Agglomération vote le montant annuel alloué à chacune des structures.

Conscient que l'inflation n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement des associations, et afin de soutenir celles-ci, la Ca2c souhaite modifier la démarche de versement des subventions.

Subvention annuelle de fonctionnement se décomposant en deux tranches :

- **1ère tranche**

Au conseil Communautaire de début d'année, vote des subventions allouées à chaque association par l'assemblée.

La première tranche représentant le versement N-1 du montant de la subvention est versée en deux temps afin d'éviter des problèmes de trésorerie :

- 1^{er} versement de 50% en début d'année
- 2^{ème} versement de 50% effectué à réception des document comptables (au plus tard le 01 juin)

Le compte administratif N-1 anticipé sera transmis avec les remarques nécessaires afin d'expliquer les évolutions et ce pour le 15 février N+1.

- **2ème tranche**

Le montant de cette dernière tranche est arbitrée en conseil après l'étude des comptes N-1 et peut varier de 0% à 100% du montant de la révision suivante :

- Part relative aux salaires selon indice 010562685 indice des salaires de bases
- Part relative aux gaz, électricité indice 001762847 Prix à la consommation harmonisé - Base 2015 Électricité, gaz et autres combustibles
- Part relative à l'alimentation indice 001759963 Indice des prix à la consommation Alimentation
- Frais divers sur le taux d'inflation

La révision permet de tenir compte des variations économiques au cours de l'année.

Le versement d'une deuxième tranche n'est donc pas systématique.

De fait et au titre de l'année 2024, le concours financier de la CA2C est réparti comme suit :

		Recours financier de la CA2C				Versement structure bonus territoire CTG + CA2C
Associations	Structures PE	2 023	2 024	2 025	2 026	
La Maison Enchantée	Multi-accueil Caudry	35 140	35 140	35 140	35 140	100 080
	RPE Caudry	23 762	23 762	23 762	23 762	36 207
	Multi-accueil itinérant Beauvois-Bertry-Ligny	36 442	36 442	36 442	36 442	54 996
	Multi-accueil Avesnes-les-Aubert	46 467	46 467	46 467	46 467	68 732
	RPE Avesnes-les-Aubert	27 250	27 250	27 250	27 250	40 515
Total versement		169 060	169 060	169 060	169 060	300 530
Les Enfants du Pays de Matisse	Multi-accueil Le Cateau-Cis	76 132	76 132	76 132	76 132	113 241
	RPE Le Cateau-Cis	15 825	15 825	15 825	15 825	43 176
Total versement		91 957	91 957	91 957	91 957	156 417
Familles Rurales	Micro-crèche Walincourt-Selvigny	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	RPE Villers-Outréaux	7 674	7 674	7 674	7 674	21 350
Total versement		57 674	57 674	57 674	57 674	71 350
Centre social l'Escale	RPE Beauvois-en-Cis	6 356	6 356	6 356	6 356	20 032
Total versement		6 356	6 356	6 356	6 356	20 032
Total versement vers les structures		325 047	325 047	325 047	325 047	548 329

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- De valider les concours financiers de la CA2C accordés à chaque structure au titre de l'année 2024 ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget principal 2024 ;
- De préciser que le conseil communautaire jugera de la pertinence d'une révision 2024 en cours d'année en fonction des comptes administratifs des structures.

Acte rendu exécutoire par Publication le 18/12/2023 Transmission en Sous-Préfecture le 18/12/2023 Vu, Le Président 	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional  Serge SIMEON 
--	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_151
Objet :	Délibération 2023/151 portant validation des concours financiers accordés aux structures « Petite Enfance » de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'année 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	059-200030633-20231214-2023_151-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20231214-2023_151-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023_151.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20231214-2023_151-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	995.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2023 à 11h55min22s	Reçu par le MI le 2023-12-18